



*Vous faites vivre  
le service public chaque jour !*

À l'hôpital, en EHPAD, dans le médico-social, dans les collectivités et les services publics locaux, vous soignez, accompagnez, accueillez, protégez, entretenez, administrez.

Des métiers différents mais une même exigence : être reconnu pour son engagement aujourd'hui et protégé pour son avenir.

### LA RETRAITE SE PRÉPARE PENDANT LA CARRIÈRE

#### Une carrière ne se résume pas à un nombre de trimestres.

Travail de nuit, horaires décalés, week-ends, manutention, contraintes physiques, charge émotionnelle, exposition aux risques, accidents de service, maladies professionnelles.

L'usure accumulée au cours d'une carrière a des conséquences sur la capacité à travailler jusqu'au départ en retraite.

C'est pourquoi la **CFTC** veut s'engager dans la prévention de l'usure professionnelle et de l'invalidité la priorité de son action à la CNRACL.

### 4 PRIORITÉS POUR VOTRE AVENIR



#### PROTÉGER VOS DROITS

La retraite n'est pas une faveur : c'est l'aboutissement de toute une carrière de travail, de cotisations et d'engagement.

La **CFTC** défend la pérennité de la CNRACL, les droits de ses affiliés et une information claire et accessible.

Chacun doit pouvoir connaître ses droits, comprendre les démarches et préparer sa retraite en confiance.



#### RECONNAÎTRE LA RÉALITÉ DE VOS MÉTIERS

On ne termine pas toutes les carrières dans les mêmes conditions.

Les contraintes physiques, les horaires atypiques et la charge émotionnelle pèsent sur de nombreux agents hospitaliers et territoriaux.

La **CFTC** défend la reconnaissance de ces réalités dans les parcours professionnels des agents.



#### PRÉVENIR L'USURE AVANT QU'ELLE NE DEVIENNE INVALIDITÉ

Attendre qu'un agent ne puisse plus exercer son métier pour agir, c'est déjà trop tard.

La **CFTC** veut renforcer la prévention tout au long de la carrière : prévenir les accidents et maladies professionnelles, agir sur l'usure et favoriser le maintien dans l'emploi.

Préserver la santé, c'est aussi protéger l'avenir des agents.



#### PRÉSERVER LES FINS DE CARRIÈRE

On ne peut pas demander aux agents de « tenir jusqu'au bout » sans prendre en compte des années de contraintes professionnelles.

La **CFTC** défend une meilleure anticipation de l'usure, l'adaptation des parcours et une véritable réflexion sur les fins de carrière.

Finir sa carrière dignement doit être un droit, pas un privilège.

## La CNRACL ne s'occupe pas uniquement du versement des retraites.

Elle dispose d'un Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles : le FNP.

Ce fonds peut soutenir les employeurs hospitaliers et territoriaux dans leurs démarches de prévention, contribuer à mieux connaître les risques professionnels et développer des recommandations.

Son programme d'actions est examiné par le Conseil d'Administration de la CNRACL.

C'est donc aussi là que vos représentants peuvent porter la réalité de vos métiers.



## AVEC VOS ÉLUS CFTC, NOUS VOULONS PESER SUR LES PRIORITÉS DU FNP



### PRÉVENIR PLUTÔT QUE RÉPARER

TMS, RPS, violences, manutention, chutes, risques liés aux horaires atypiques, épuisement professionnel, ...

Les risques ne sont pas les mêmes selon les métiers, mais leurs conséquences peuvent accompagner un agent pendant toute sa carrière.

La **CFTC** défend des actions de prévention au plus près des réalités professionnelles de la FPH et de la FPT.



### AGIR AVANT L'INVALIDITÉ

L'invalidité n'est pas seulement une question administrative traitée en fin de parcours.

Elle peut être l'aboutissement d'années d'exposition aux risques et d'usure professionnelle.

L'objectif de la **CFTC** est d'agir plus tôt pour permettre aux agents de rester en emploi dans de bonnes conditions et préserver leur emploi jusqu'à la retraite.

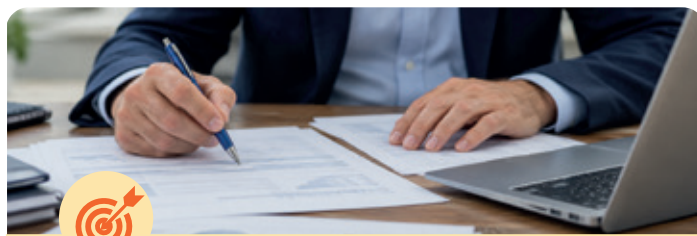


### FAIRE REMONTER LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Les orientations de prévention doivent partir des situations vécues par les agents. Soignants, agents d'EHPAD, auxiliaires de puériculture, agents techniques, administratifs, agents d'entretien, professionnels du social et du médico-social, agents des collectivités ...

Vos métiers doivent être défendus. Vos risques doivent être identifiés. La prévention doit produire des résultats concrets.

La **CFTC** porte la voix des agents et défend des actions de prévention adaptées à la réalité de leurs métiers et de leurs risques, avec des résultats concrets sur le terrain.



### ORIENTER LES MOYENS VERS LES BESOINS RÉELS

La prévention doit bénéficier concrètement aux agents, là où les risques et l'usure professionnelle sont les plus importants.

Derrière les statistiques d'accidents, de maladies professionnelles ou d'invalidité, il y a toujours des femmes et des hommes, des conditions de travail et des parcours à préserver.

La **CFTC** défend des priorités et des financements orientés vers les besoins réels des métiers, des secteurs et des situations les plus exposés, pour protéger la santé des agents et prévenir l'usure professionnelle.

## PRÉVENIR AUJOURD'HUI, C'EST AUSSI PROTÉGER VOTRE RETRAITE DE DEMAIN

Au Conseil d'Administration de la CNRACL, nos représentants s'engageront pour :



**PROPOSER**  
des solutions concrètes



**NÉGOCIER**  
ce qui peut l'être



**S'OPPOSER**  
lorsque cela est nécessaire



**DÉFENDRE**  
les droits et l'avenir des agents



DU 23 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2026

# VOTEZ CFTC

